



3 place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du  
Conseil Communautaire  
Du lundi 08 octobre 2012  
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

|                                    |                                   |
|------------------------------------|-----------------------------------|
| Date de la convocation             | : le 1 <sup>er</sup> octobre 2012 |
| Nombre de délégués en exercice     | : 22                              |
| Nombre de délégués présents        | : 20                              |
| Nombre de délégués donnant pouvoir | : 1                               |
| Nombre de délégués votants         | : 21                              |

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BERTHIER Yvon, BOSSON Fernand, BOURDES Françoise, CHAFFARD Christine, CHAMBON Stéphane, CHAPUIS Bernard, CHATEL Bernard, CHENEVAL Laurette, DECROUX Rémy, DUVAL Jean-Jacques, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, MILESI Gérard, PELLISSIER Philippe, PERRET Gilles, PITTET Serge, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BUCHACA Joël, FOLLEA Dominique, GARDE Gérard, GRIGNOLA Danielle, GRIVAZ Etienne, MAADOUNE Françoise, PELLISSON Jean, PELISSON Yves, VUAGNOUX Daniel.

**Délégués suppléants assistant à la réunion** : Mesdames/Messieurs - MAGREULT Fabrice, POCHEAT BARON Pascal, RICOTTI Pierre.

**Election à l'unanimité de Mme Christine CHAFFARD en qualité de secrétaire de séance.**

## ORDRE DU JOUR

### **Information sur les décisions du Président prises par délégation du conseil**

Aucune décision n'a été prise par Mr le Président dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Communautaire.

#### **1. Présentation de l'Association ALVEOLE.**

Mr MONET, Directeur de l'Association ALVEOLE, Madame THABUIS, Conseillère Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois, Adjointe au Maire de la Roche sur Foron en charge des affaires sociales et membre du bureau d'Alvéole depuis 2008 en qualité de secrétaire, ainsi que Monsieur Jacques TURON, trésorier de l'association, présentent aux membres du Conseil Communautaire l'association ALVEOLE.

Mme THABUIS demande aux membres du Conseil d'excuser le Président de l'association ALVEOLE, Monsieur Guy SANSANO ainsi que son Vice-président, Monsieur Pascal DUCRETTET retenus par ailleurs.

Fin 2008, l'association ALVEOLE a été complètement réorganisée suite à la situation de dépôt de bilan déclarée.

De nouveaux membres des bureau et conseil d'administration ont été élus et un nouveau directeur recruté. Après 2008, un diagnostic a été réalisé sur les besoins des collectivités dans le domaine technique.

En effet, jusqu'en 2008, l'association qui a vocation à venir appuyer techniquement les communes et EPCI dans leurs travaux, tout en proposant des missions d'insertions à un public issu du territoire en recherche d'emploi et / ou de formation œuvrait sur un secteur unique, le second œuvre du bâtiment.

Il est apparu qu'au-delà du second œuvre du bâtiment, 3 autres activités étaient considérées comme utiles aux collectivités :

|  |   |
|--|---|
| <p>●●● Second-Oeuvre du Bâtiment</p>              | <p>●●● Espaces Verts et Espaces Naturels</p>  |
| <p>●●● Gestion Urbaine Sociale de Proximité</p>  | <p>●●● Nettoyage / Collecte / Divers</p>     |

La gestion urbaine sociale de proximité consiste en l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Concernant les missions de nettoyage, et collecte il s'agit de 24 lieux de collecte dans les écoles, mairie, administration de la Roche sur Foron par exemple.

|  |  |
|--|--|
| <p>» en 2011</p> <hr/> <p>+ de 250<br/>chantiers réalisés</p> <hr/> <p><b>8 équipes</b></p> <p><b>50 salariés<br/>conventionnés<br/>(en file active)</b></p> | <p>●●● Second-Oeuvre du Bâtiment <b>3 équipes</b></p>            |
|  | <p>●●● Espaces Verts et Espaces Naturels <b>2 équipes</b></p>    |
|  | <p>●●● Gestion Urbaine Sociale de Proximité <b>2 équipes</b></p> |
|  | <p>●●● Nettoyage / Collecte / Divers <b>1 équipe</b></p>         |

Monsieur BOSSON interroge Monsieur MONET sur la typologie des personnes en insertion via l'association. Monsieur MONET précise qu'il s'agit de personnes de 18 à 62 ans, en recherche d'emploi et orientées par les missions locales jeunes (Faucigny

Mont-lanc et Annemasse), les services de pôle emploi, les assistantes sociales des pôles médico sociaux et les CCAS.

Environ 2% des personnes ont connu une situation de détention dans un établissement pénitencier.

Par ailleurs, plusieurs catégories socioprofessionnelles sont représentées car le niveau d'instruction n'est pas pris en compte dans les critères de sélection des personnes en insertion. La plupart du temps, ces personnes sont bénéficiaires du RSA.

Madame THABUIS précise que l'association ALVEOLE n'intervient pas sur les secteurs concurrentiels avec les entreprises du secteur privé ou les ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail).

La sous-traitance est un moyen d'intervention, les entreprises locales peuvent faire appel à l'association ALVEOLE, en tant que variable d'ajustement de chantiers dans le cadre des marchés publics pour lesquels une clause sociale est souvent à respecter.

Concernant le bilan social de l'association:

#### ● ● ● Bilan social

- **185 personnes reçues lors des 17 sessions de recrutement**
- **104 salariés dont 9% de femmes**
- **2 292 heures de formation**
  - **40 salariés** ont été formés à la prévention des risques liés à l'activité physique, sécurité/gestes et postures, sauveteur-secouriste du travail
  - **2 salariés** ont validé un diplôme de Reconnaissance des savoir-faire professionnels en bâtiment avec l'AFPA
  - **56 personnes** ont bénéficié d'ateliers (technique des recherche d'emploi, informatique, mobilité)
- **19 immersions professionnelles**

104 des 185 personnes reçues se sont vues proposer un contrat unique d'insertion de 7 mois renouvelable 3 fois maximum.

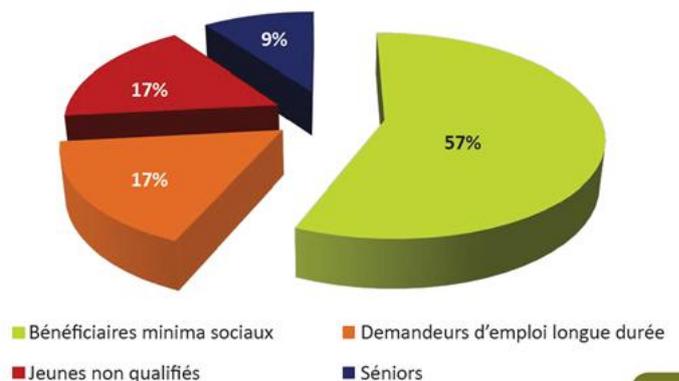
Il est important de préciser que l'entrée dans l'association représente un véritable levier permettant aux personnes en insertion de se former à un nouveau métier et ainsi acquérir une expérience valorisable sur le marché de l'emploi.

Monsieur MONET ajoute que les chantiers d'insertion ne fonctionnent pas selon une logique occupationnelle.

Il est important que les salariés répondent aux exigences du monde du travail (ponctualité, assiduité, non consommation de produits addictifs sur le lieu de travail).

Des périodes d'immersions professionnelles sont également prévues dans le cadre d'une mise à disposition des agents aux communes afin de répondre à des besoins plus ponctuels.

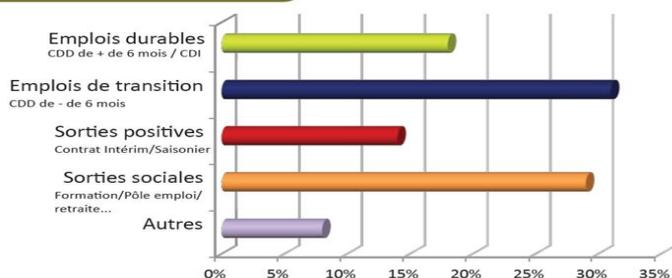
●●● statut des salariés



Les objectifs de résultat de l'année 2011 ont été satisfaisants puisque plus de

en 2011  
**63% de sorties dynamiques**  
 (emplois durables + emplois de transition + sorties positives)

●●● répartition des sorties



Concrètement, le passage au sein de l'association, grâce à un accompagnement de qualité, permet aux personnes suivies de bénéficier d'une sortie positive.

Un service est également proposé par ALVEOLE aux personnes inscrites dans un projet professionnel et ne bénéficiant pas de moyens de transport. Ce service ne bénéficie pas uniquement aux personnes suivies dans le cadre des chantiers d'Alvéole.

Il s'agit d'un parc de 24 scooters, loués 3€ ttc/jour pour les journées de travail. Un accompagnement est également proposé pour trouver une solution pérenne au problème de transport rencontré par le bénéficiaire.

- 33 bénéficiaires de location de 2 roues
- 33 projets mobilité
- 95 contacts de demandes d'information
- plus de 2 000 jours de location

L'accès à la mobilité et l'accompagnement ont permis à :

- 14 personnes de trouver un emploi
- 3 personnes d'entrer en formation

Des chantiers écoles sont également proposés et permettent d'accueillir des jeunes sortis du système scolaire qui peuvent profiter d'une expérience sur l'un des chantiers d'Alvéole pour rebondir sur une formation dans le bâtiment, sur un apprentissage ou un contrat de qualification.

Un certain nombre de jeunes femmes réussissent à valider un projet professionnel dans le bâtiment grâce à ces chantiers écoles.

Par ailleurs, les locaux eux-mêmes ont fait l'objet de réfection grâce à un chantier en interne.

En lien avec tous les partenaires du territoire, des actions et réflexions sont également menées pour faire émerger une filière bois-énergie sur le territoire.

Alvéole propose également des actions de formation. En effet le comité national du bois a ouvert une antenne à St-pierre afin d'offrir un appui, notamment en terme de formation, aux artisans du bois du quart sud est,

Enfin, un CAP bois et ossature bois dispensé en partenariat avec les compagnons des métiers du bâtiment sera proposé prochainement par Alvéole.

Découverte des métiers du bâtiment avec une **sensibilisation aux nouvelles techniques d'éco-rénovation et de développement durable.**

- 50 jeunes (entre 16 et 26 ans) sensibilisés
- 30 jeunes ont intégré le chantier école au cours de 5 sessions en 2011
- Diversification de l'approche métier et revalorisation des contenus pédagogiques

## ●●● zoom sur les actions de formation innovantes

- Création d'un «**parcours d'orientation**» permettant de :
  - découvrir les **métiers du bois et du développement durable**
  - effectuer une **recherche accompagnée de métiers et de formations**
  - découvrir des **univers professionnels**
- Implantation de la **formation Maison-Bois-Outil Concept** en partenariat avec le Comité National du Développement du Bois (CNDB)
- Réflexion et simulation sur la mise en place d'un **CAP «Constructeur Bois»** en partenariat avec la Fédération Compagnonnie des Métiers du Bâtiment (FCMB)



Monsieur CHATEL, Maire de Faucigny profite de la présence des membres du bureau d'Alvéole et de son directeur pour les remercier de la réactivité avec laquelle ils ont trouvé une solution aux difficultés rencontrées par la Commune qui avait sollicitée l'association il y a quelques mois.

Madame RANVEL, Maire de Ville-en-Sallaz et Monsieur PITTET, Maire de Viuz-en-Sallaz font également part de leur satisfaction quant aux partenariats mis en place avec l'association pour des travaux réalisés sur leur commune.

#### ●●● pourquoi un chantier d'insertion sur la CC4R ?

- Proposer des emplois locaux sur le territoire de la CC4R
- Proposer des travaux diversifiés aux communes et soutenir les petites communes
- Participer à l'aménagement du territoire et aux projets des communes
- Faire émerger des nouveaux besoins autour de la filière bois et consolider le partenariat avec la filière et les entreprises
- Former et préparer des salariés polyvalents sur les métiers de la croissance verte et sur la pluriactivité, notamment sur les saisons

#### ●●● pourquoi un chantier d'insertion sur la CC4R ?

- Des travaux planifiés à l'avance avec le respect des dates d'intervention et la possibilité de gérer des « urgences »
- Un comité technique fixant le calendrier des interventions se réunissant tous les 2 mois avec 1 personne « référente » par commune
- Une solution concrète sociale venant appuyer les orientations des PMS, Mission Locale, Pôle emploi saisonnier.

Madame THABUIS explique la manière dont s'est déroulée la mise en place des chantiers sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rochois.

Un état des lieux des besoins des communes a été dressé.

Parallèlement à cette analyse, un recensement des salariés potentiels d'Alvéole (personnes en recherche d'emploi) sur le territoire de la Communauté de Communes a été engagé.

Ainsi, un volume horaire a pu être proposé à la CCPR ainsi qu'un budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement validé dans le cadre d'une convention annuelle ou pluriannuelle entre l'association et la CCPR.

Pour exemple, la CCPR a réservé 189 jours de travaux pour elle et l'ensemble de ses communes pour un montant de 80 000€ hors investissement. L'investissement est estimé à environ 20 000€ (véhicule, matériel, équipements,...).

Cela concerne une équipe d'un encadrant et 7 personnes salariées.

L'association propose en effet un contrat de 7 mois dans un premier temps aux personnes en recherche d'emploi sur le territoire de la collectivité intéressée.

L'objectif étant de faire appel à de la main d'œuvre du territoire afin de limiter les frais liés aux déplacements, les difficultés liées à la distance et par la même, redynamiser un territoire.

Les chantiers permettent de participer à un projet d'aménagement tout en soutenant les collectivités dans les travaux menés sur leur territoire.

Un suivi des chantiers trimestriels permet également de rendre compte, mois après mois, des travaux menés mais également d'envisager une planification des travaux sur les mois suivants.

#### Le modèle économique

L'association ALVEOLE est une association conventionnée avec l'Etat et le Conseil Général dans le cadre de ses missions et a recours aux contrats uniques d'insertion. L'association va pouvoir bénéficier d'une participation financière du Conseil Général et l'Agence de services et de paiement pour le compte de l'Etat pour les postes d'encadrement.

La collectivité participera dans le cadre de la prestation commandée (volume horaire défini en fonction des besoins identifiés et des salariés potentiels du territoire) aux dépenses d'investissement nécessaire à l'équipement de l'équipe intervenant sur le

territoire (véhicule, matériel,...) et sur le fonctionnement du service (coût horaire, mise à disposition gratuite d'un local permettant le stockage du matériel, l'installation de vestiaires, un coin repas et dont l'entretien est assuré par l'association,...) en fonction de la convention.

Le volume horaire est ensuite partagé entre les communes et la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes peut garantir un certain volume horaire à l'association à répartir sur l'ensemble des 11 communes.

A charge ensuite pour les communes de prévoir et prioriser les travaux pour l'élaboration d'un planning d'intervention.

Deux solutions de prise en charge sont envisageables :

- La prise en charge totale par la structure intercommunale et une participation des communes au prorata du nombre d'heures ou jours de travail utilisés,
- La répartition du coût directement entre les communes et la structure intercommunale au prorata du volume prévu dans le cadre de la convention.

Monsieur PITTET remarque que le désavantage du territoire de la CC4R est l'éloignement par rapport aux pôles de Bonneville, la Roche, Cluses. L'orientation des personnes en insertion sur des territoires éloignés peut les mettre en difficulté, c'est pourquoi il est important de faire appel à de la main d'œuvre locale dans la mesure du possible.

L'ensemble des conseillers communautaires remercient Madame THABUIS et Messieurs TURON et MONET pour leur intervention aujourd'hui.

Le Conseil Communautaire se prononcera, à la lueur de ces éléments et lors de sa prochaine séance, sur un éventuel partenariat à mettre en place avec l'association ALVEOLE sur son territoire.

## **2. Décision suite à la présentation faite lors du dernier conseil : Partenariat entre la CC4R et la Maison de l'Economie et du Développement**

Lors du dernier Conseil Communautaire, les agents de la Maison de l'Economie Développement sont venus proposer aux membres de la Communauté de Commune l'offre de service suivante :

1. Accompagner la création / reprise d'entreprise
2. Accompagner le développement d'entreprise
3. Favoriser l'implantation d'entreprise
4. Assistance et conseil à la décision économique
5. Financement et accompagnement des jeunes entreprises - GHSI

La prestation pourrait être estimée en une part fixe et en une part variable :

### **Part fixe :**

| Nombre de jours  | Par année | Euros   |
|--|-----------|---------|
| 1) Assistance, conseil et aide à la décision économique          | 3         | 1.800HT |
| 2) Accompagner la création/reprise et développement d'entreprise | 7         | 4.200HT |
| 3) Favoriser l'implantation                                      |           |         |

|   |           |                  |
|---|-----------|------------------|
| d'entreprises et accompagner<br>l'aménagement des ZAE         | 4         | 2.400HT          |
| 4) Accompagner le développement<br>des entreprises existantes | 2         | 1.200HT          |
| <b>Total</b>  | <b>16</b> | <b>9.600 €HT</b> |

Ne sont pas compris dans le forfait les frais liés aux visites d'opérations hors du département ainsi qu'à la communication (conception plaquettes, éditions, encarts publicitaires, ...).

### **Part Variable :**

Concernant la partie variable de la mission, cette dernière ne sera enclenchée qu'à la demande expresse de la Communauté de Communes et pour un volume de travail décidé par la Communauté de Communes, après acceptation de la MED.

Ce volume de travail sera au maximum de 20 jours par année.

Le coût de la journée de travail commandé au sein de la partie variable s'élèvera à 600 € H.T.

Ainsi, le montant maximum de la partie variable pourra s'élever à 20 x 600 € H.T., soit 12.000 € H.T.

Monsieur BOSSON reconnaît l'importance de ces organisations qui permettent l'émergence et la structuration des entreprises de notre territoire.

Cependant, les coûts et la multiplication de ces services proposant cette prestation font s'interroger sur les sollicitations diverses pour ces services.

Au regard des compétences de la CC4R actuellement activées dans le domaine du développement économique il ne semble pas pertinent, aujourd'hui de faire appel à la MED pour la réalisation de prestations non adaptées à notre projet de territoire.

Madame CHENEVAL soulève néanmoins la valeur ajoutée du suivi et de l'accompagnement effectué auprès des porteurs de projet du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide

**POUR 0**

**ABSTENTION 3 (Mesdames RANVEL et CHENEVAL, Monsieur FOREL)**

**CONTRE 18**

de ne pas conventionner avec la MED pour les prestations proposées.

### **3. Décision suite à la présentation lors du dernier conseil : Contribution de la CC4R au fond associatif de la Société d'Economie Alpestre**

Lors du dernier Conseil Communautaire, Mr AMOUDRY, Président de la Société d'Économie Alpestre a présenté aux membres du Conseil la SEA.

Cette dernière œuvre depuis près de 40 ans au service des collectivités et organismes agropastoraux des espaces d'altitude haut savoyards. Elle est en étroite relation avec les alpagistes et collectivités du territoire de la Communauté de commune des 4 rivières. Sur l'ensemble du territoire départemental, la SEA travaille en collaboration avec les services de la Chambre d'agriculture, de l'ONF, des associations et fédérations départementales. Elle relaie, et met en œuvre la politique du Conseil Général sur les espaces naturels et agricoles, notamment en application du Schéma départemental des espaces naturels sensibles sur les 70 000 hectares de l'espace agropastoral de la Haute-Savoie. L'audit réalisé en 2011 confirme l'attachement des acteurs locaux et départementaux aux actions conduites par la SEA en faveur de l'économie alpestre, et plus largement de la pluriactivité de montagne.

#### ***Exemples des actions conduites sur le territoire de la CC4R***

*Appui régulier auprès des groupements pastoraux des Brasses (depuis 1985), de Megevette (depuis 1986)*

*Réfection du réservoir (2005), pose de passages canadiens (2007)*

*Mise en place du troupeau d'intérêt collectif des Parchets (2010)*

*Préparation du projet d'Association foncière pastorale de Mégevette, Onnion, Saint Jeoire, Viuz en Sallaz (2012)*

*Schéma de dessertes Onnion Mégevette Mieussy (2012)*

*Travail régulier avec Paysalp*

*Enquête, diagnostic et propositions d'actions dans le cadre du Plan Pastoral Territorial présenté au Conseil Régional Rhône-Alpes le 9 juillet 2012*

Dans un monde en profonde et rapide évolution, la Société d'Économie Alpestre doit faire face à de nouveaux défis. La structure doit anticiper sur les nécessités de demain : nouveaux enjeux pour l'agriculture départementale qui a besoin des espaces « d'en haut », actions foncières qui doivent être amplifiées, concertation avec les acteurs du tourisme qui partagent l'espace pastoral, préoccupations des collectivités territoriales sollicitées par leurs populations sur les enjeux de l'eau, du paysage, de la biodiversité.

En raison du décalage entre l'engagement de ses dépenses en cours d'exercice, et l'encaissement de ses ressources, la SEA qui ne dispose d'aucun fonds de trésorerie doit faire appel à une ouverture de crédit régulier. Pour résoudre cette difficulté de trésorerie et faire face à ses nouveaux enjeux et chantiers, le Conseil d'Administration de la SEA a décidé de créer un Fonds associatif, dont l'objectif est de doter l'organisme de l'équivalent d'un « capital social » d'environ 300 000 €. Le Conseil Général a délibéré en 2011 pour la contribution de la moitié de ce fonds, pourvu que l'ensemble des collectivités et partenaires de la SEA consentent par leurs souscriptions, à constituer un apport équivalent, soit 150 000€.

Depuis le début de l'année, 15 intercommunalités et 23 partenaires ont déjà engagé leur participation pour la constitution de ce Fonds. Ces premiers engagements (de 1 à 10 participations de 1.500 € l'unité) représentent déjà 138 000 € soit 92 % de l'objectif que la SEA doit atteindre en 2012.

C'est pourquoi, aux côtés des autres collectivités, la Communauté de Communes des quatre rivières est sollicitée pour contribuer à la constitution du Fonds.

Il est proposé aux conseillers communautaires de se prononcer sur la contribution de la Communauté de Communes à ce fond associatif pour un montant de 3000€, autrement dit 2 actions de 1500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte (1 abstention Monsieur BOSSON) la prise de deux participations au fonds associatif de la SEA.

#### **4. Intégration du Syndicat du Lac du Môle**

La CC4R a pris la compétence « Aménagement Touristique et gestion du Lac du Môle et de ses alentours » entraînant l'intégration du Syndicat du Lac.

Il est proposé que cette intégration soit effective à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2012. Des démarches administratives et financières sont en cours notamment auprès de la Trésorerie de St Jeoire et des différents établissements financiers afin que la CC4R reprenne les annuités d'emprunts à compter de 2013.

Monsieur CHAPUIS s'interroge sur le montant de ces emprunts et de leur destination.

Monsieur FOREL informe l'assemblée qu'un tableau récapitulatif viendra présenter lors de la prochaine séance le montant de ces emprunts, le montant des excédents du budget 2012 du syndicat récupéré. Madame RANVEL précise que la trésorerie du Syndicat est largement positive.

Monsieur FOREL rappelle que le Syndicat est directement intégré à la CC4R du fait du transfert de la totalité de la compétence assumée par le syndicat à la Communauté de Communes.

Actuellement, le syndicat du Lac du Môle embauche un agent sur 10 mois ayant pour fonction de garder et entretenir les abords du Lac.

Afin, de continuer à assurer ce service de qualité, il est proposé de créer au sein de la CC4R un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein.

En effet, il est précisé que des missions annexes peuvent venir compléter le temps de travail de l'agent, la Communauté de Communes ne compte pas d'agent technique à ce jour dans ses effectifs malgré plusieurs compétences qui pourraient nécessiter l'intervention technique d'un agent.

Le château de Faucigny et l'immeuble des 4 rivières nécessitent un entretien et un suivi régulier. Le temps de travail de l'agent sera annualisé compte tenu des missions qui lui seront attribuées.

Missions :

- Entretien des voiries et des espaces verts du lac du Môle et de ses alentours
- Effectuer des petites réparations et aménagement autour du Lac
- Exercer les fonctions de Garde Particulier au lac du Môle et ses alentours :  
Surveillance et relevé des infractions relatives au règlement applicable autour du lac du Môle.

Information et renseignement des usagers du Lac du Môle

Possibilité de surveiller d'autres sites naturels

- Maintenance de l'immeuble des Quatre Rivières
- Entretien d'autres sites de la CC4R (château de Faucigny...)
- Prestations occasionnelles pour les communes de la CC4R.

Messieurs PITTET, PERRET et REVUZ s'interrogent sur la nécessité de créer un poste à temps plein pour des missions qui étaient alors prévues par le syndicat à 80% d'un Equivalent Temps Plein.

Madame RANVEL précise que l'entretien du lac est à effectuer l'hiver également.

Monsieur CHATEL et Madame CHAFFARD ajoute que le recrutement d'un agent technique au sein de la CC4R est largement justifié par l'entretien de ce site remarquable qu'est le lac du Môle et pourrait même prendre en charge la gestion des chapiteaux.

Madame CHAFFARD estime que l'agent recruté pourra également venir en appui des communes dans leurs missions récurrentes voire même remplacer certains d'entre eux en cas d'absence.

Monsieur FOREL rappelle qu'il est essentiel, si le souhait des élus ici présents est d'aller vers un développement des missions de la Communauté de Communes de posséder les moyens humains nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide

POUR : 13

ABSTENTION : 3 (Messieurs MEYNET et DECROUX et Madame BOURDES)

CONTRE : 5 (Messieurs PITTET, MILESI, PERRET, BOSSON et REVUZ)

La création d'un poste d'adjoint technique deuxième classe à plein temps annualisé.

## 5. Epicerie sociale : demande de subvention pour l'année 2013

La Communauté de Communes des Quatre Rivières soutient depuis 2012 l'épicerie sociale.

Il est rappelé que ce projet d'épicerie sociale a pour objectif d'une part de permettre à des personnes connaissant des difficultés économiques, d'acquérir des produits alimentaires à coûts réduits et d'autre part d'être un lieu favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires en proposant des rencontres et ateliers afin de les sortir de l'isolement.

### Organisation actuelle du projet:

- Ouverture de l'épicerie 2h tous les 15 jours dans les locaux de la salle des fêtes de St-Jeoire pendant 10 mois,
- Vente de paniers alimentaires à 30% du prix réel du produit. Les commandes des paniers sont effectuées d'une séance sur l'autre. Le droit d'achat par bénéficiaire et par semaine a été fixé à 15€ pour un adulte et 8€ pour un enfant,
- Organisation d'ateliers après chaque vente des colis (santé, cuisine, culture,...).

### **Concernant la demande de subvention à la Communauté de Communes**

Le projet 2012 concernait initialement 15 adultes et 10 enfants pour un budget global de 13 206.5€.

Sur ce montant, **3961,95€** étaient à financer par les familles et **9244,55€** par le Conseil Général et la CC4R (soit 4622.275 par financeur).

Au premier semestre 12 familles ont été concernées par le projet représentant 15 adultes et 17 enfants.

Un premier bilan financier a démontré que la subvention n'avait pas été utilisée dans sa totalité.

En effet, le montant moyen des paniers commandés est de 12 euros (30% du prix réel des produits) alors que le montant maximum des paniers que les bénéficiaires peuvent acheter est de 19,40€ en moyenne.

⇒ Les familles n'ont pas les ressources pour dépenser plus,

⇒ Les denrées ne sont pas variées en raison de l'absence d'un lieu de stockage (pas de frais, de surgelés, de légumes,...).

#### Objectifs pour l'exercice 2013:

- Ouverture de l'épicerie 2h tous les 15 jours sur une durée de 11 mois sur 12 soit 1 mois supplémentaire;

- Maintien de la vente de paniers alimentaires à 30% du prix réel du produit;

- Maintien du montant du droit d'achat par semaine : 15€/adulte/semaine,  
8€/enfant/semaine;

- Maintien des ateliers (santé, cuisine, culture,...);

- Maintien du nombre de bénéficiaires : 15 adultes et 10 enfants;

- Accentuation de la communication du projet auprès des CCAS des Communes.

Mr le Président présente le budget prévisionnel 2013 de cette action :

#### BP 2013:

|                                 |            |
|---------------------------------|------------|
| Coût des denrées                | 14 527,14€ |
| Participation des familles      | -4 358,14€ |
| Report du solde de la subv.2012 | -2 709,24€ |
| Dépenses animations             | - 300€     |

La demande de subvention pour l'exercice 2013 est fixé à 7759,76€ soit **3879,88€ par financeur** (CG74 et CC4R).

Il est demandé au conseil de subventionner le projet d'épicerie sociale pour l'année 2013 à hauteur de 7760 € et de solliciter l'aide financière du Conseil Général 74 au taux le plus élevé soit 3880€.

Monsieur PITTET précise que lors de sa réunion du 24 septembre dernier, la commission action sociale a émis un avis favorable à la reconduction du versement de la subvention à l'épicerie sociale.

Monsieur PERRET informe l'assemblée que Madame THABUIS, conseillère communautaire de la Communauté de Communes du Pays Rochois a semblé intéressée par une présentation du projet d'épicerie sociale mené sur notre territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité le versement de la subvention de 7760€ pour le projet d'épicerie sociale et la sollicitation de l'aide financière du Conseil Général de Haute-Savoie au taux le plus élevé soit 3880€.

## **6. Urbanisme – demande d'association à l'élaboration du PLU d'Ayze, et de Bonneville et à la révision du PLU de Contamine sur Arve.**

### **Demande d'association à l'élaboration du PLU d'AYZE**

Vu la délibération du conseil municipal d'AYZE en date du 3 septembre prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation

Vu le code de l'urbanisme et ses dispositions de l'article L 123-8 du CU

La commune d'AYZE présente l'intérêt de mettre en révision le POS pour le transformer en PLU aux fins de prendre en compte les évolutions constatées ces dernières années :

- Les besoins et projets propres à la Commune, fondés sur les principaux axes de réflexion suivants :
  - La vie et l'animation du village à conforter, par le développement du logement, des services à la population, des équipements et l'armature des espaces publics.
  - Le développement économique local à soutenir en cohérence avec les orientations du SCOT de la CCFG en la matière.
  - La diversification, de l'offre en logements à poursuivre ainsi que la mixité sociale à renforcer.
  - L'activité agricole et viticole à maintenir, tout en prenant en compte le développement démographique et économique de la Commune.
  - La protection des espaces naturels à assurer, ainsi que leur mise en valeur, en cohérence avec les orientations du SCOT de la CCFG.
  - L'évolution d'un environnement bâti et paysager de qualité à maîtriser, notamment sur le coteau habité.
- Prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires
- Assurer la compatibilité avec le SCOT de la CCFG
- Intégrer les préoccupations issues des lois GRENELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la demande d'association et de consultation de la CC4R à l'élaboration du PLU d'AYZE.

### **Demande d'association à l'élaboration du PLU de BONNEVILLE**

Vu la délibération du conseil municipal de BONNEVILLE en date du 18 juin dernier prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation.

Vu le code de l'urbanisme et ses dispositions de l'article L 123-8 du CU

La commune de BONNEVILLE présente l'intérêt de mettre en révision le POS pour le transformer en PLU aux fins de prendre en compte les évolutions constatées ces dernières années :

- Les besoins et projets propres à la Commune, fondés sur les principaux axes de réflexion suivants :
  - La centralité de Bonneville à renforcer, le développement préférentiel de l'urbanité de certains quartiers de centre-ville et le développement mixte de l'habitat.
  - La mise en place d'un développement maîtrisé de l'urbanisation et l'amélioration du cadre bâti, des entrées de ville....
  - L'amélioration de la mobilité douce et le confortement du Pôle d'échange multimodal de la Gare.
  - Le soutien au développement économique et agricole et la mise en valeur de la trame écologique

- Prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires
- Assurer la compatibilité avec le SCOT de la CCFG
- Intégrer les préoccupations issues des lois GRENELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la demande d'association et de consultation de la CC4R à l'élaboration du PLU de BONNEVILLE.

### **Demande d'association à la révision du PLU de CONTAMINE S/ ARVE**

Vu la délibération du conseil municipal de CONTAMINE S/ ARVE en date du 7 juin dernier prescrivant la révision du POS et l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertation

Vu le code de l'urbanisme et ses dispositions de l'article L 123-8 du CU

La commune de CONTAMINE S/ARVE présente l'intérêt de mettre en révision le POS pour le transformer en PLU aux fins de prendre en compte les évolutions constatées ces dernières années :

- Les besoins et projets propres à la Commune, fondés sur les principaux axes de réflexion suivants :
  - La vie et l'animation du village à conforter, par le développement du logement, des services à la population, des équipements et l'armature des espaces publics.
  - L'évolution des hameaux à structurer et à maîtriser, en définissant des priorités
  - Le développement économique local et les services à soutenir en cohérence avec les orientations du SCOT de la CCFG notamment en intégrant les incidences économique et urbanistique du CHAL.
  - La diversification, de l'offre en logements à poursuivre ainsi que la mixité sociale à renforcer.
  - L'activité agricole à maintenir en prenant en compte le développement démographique et économique de la Commune.
  - La protection des espaces naturels à assurer, ainsi que leur mise en valeur, en cohérence avec les orientations du SCOT de la CCFG.
  - L'évolution d'un cadre bâti et paysager encore de qualité à maîtriser, notamment sur le coteau agricole.
- Prendre en compte les dispositions législatives et réglementaires
- Assurer la compatibilité avec le SCOT de la CCFG
- Intégrer les préoccupations issues des lois GRENELLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la demande d'association et de consultation de la CC4R à l'élaboration du PLU de CONTAMINE S/ ARVE.

## **7. Questions diverses**

- Proposition d'une réunion des Maires le 16 octobre 2012 à 18h00 à la CC4R.  
Monsieur FOREL propose de réunir les Maires des Communes de la CC4R lors de la prochaine réunion du bureau du mardi 16 octobre afin d'aborder la thématique « déchets ».

- Affichage des décisions du Conseil Communautaire

Monsieur FOREL sollicite le Maire de Marcellaz, commune siège de la CC4R, afin de déterminer un emplacement pour l'installation d'un tableau d'affichage pour respecter les obligations de publication des procès-verbaux et décisions de la CC4R.

Monsieur FOREL invite d'ailleurs l'ensemble des Maires de la CC4R à afficher les procès-verbaux des réunions du Conseil Communautaire.

-Information sur la DETR 2013 : critères d'attribution et le calendrier

Monsieur FOREL informe les Maires présents que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux, des subventions peuvent être obtenues pour certains projets listés dans le document diffusé et figurant ci-après.

Les dossiers doivent être déposés auprès des services de l'État avant le 15 décembre.

- Communication de fin d'année

Monsieur CHAPUIS interroge Monsieur FOREL sur la possibilité de transmettre un document de communication sur les réalisations 2012 de la CC4R aux communes afin que celle-ci inclus ces éléments dans leur bulletin municipal de fin d'année.

Monsieur CHATEL propose que soit également transmise la liste des délibérations 2012 de la CC4R.

- Organisation d'un transport commun pour le congrès des Maires de Haute-Savoie le 10 novembre à Rumilly.

Monsieur PELLISSIER interroge Monsieur FOREL sur la possibilité pour la CC4R d'organiser un service de transport en commun pour permettre à l'ensemble des Maires et adjoints au Maire de se rendre à Rumilly le 10 novembre.

Monsieur FOREL invite les Maires et adjoints au Maire de se manifester auprès des services de la CC4R afin de recenser les élus intéressés par un transport en commun.

- FISAC

Monsieur DUVAL interroge Monsieur le Président sur la possibilité d'activer un FISAC intercommunal.

Monsieur FOREL répond qu'il serait effectivement utile de mettre en œuvre un FISAC intercommunal. Cependant, en l'état actuel des ressources humaines de la CC4R, cette charge de travail peut difficilement être assumée par les services. La participation d'élus est souhaitée sur ce sujet si certains voulaient s'emparer du dossier.